



Québec, le 4 décembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 novembre dernier, le député de Chambly inscrivait au feuilleton une question portant sur la situation de la résidence Dauphinelle. Il demandait s'il était possible de modifier la zone de services d'ambulance ou d'autoriser une autre entreprise ambulancière à transporter les patients vers d'autres hôpitaux.

Permettez-moi de débiter en mentionnant que chaque région détermine son plan d'organisation des services en fonction des ressources disponibles et dans le meilleur intérêt de la population.

En ce qui concerne les services préhospitaliers d'urgence de la région de la Montérégie, il existe un algorithme d'orientation des patients pris en charge par les ressources ambulancières afin de les diriger adéquatement vers le milieu de soins le plus approprié.

... 2

Dans le contexte de la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux, nous reverrons nos orientations en cette matière au cours des prochaines semaines et chaque établissement concerné devra réviser, en conséquence, les corridors de services et la desserte de transport ambulancier de sa région. Soyez assuré que nous prendrons en compte la demande portée à notre attention.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaétan Barrette', written over a horizontal line.

Gaétan Barrette

N/Réf. : 15-MS-05228